Faits Etablissement
Version 2.8.0
Notice d’information

Table des matières

Objet du document 3

Evolutions 3

1- Ajout d'un nouveau type de fait : "Situation prostitutionnelle ou suspicion" 3

2- Ajout d'une nouvelle suite donnée au fait : "Signalement au 30.18" 4

3- Export – Synthèse des faits 5

4- Gestion des multi-profils : « Se connecter en tant que » 6

5- Affectations anticipées des responsables d'établissements 6

6- Fusion des établissements 6

7- Notification de la déclaration des faits 7

8- Reprise de données liées à l'homophobie 7

Correction d'anomalies 7

1- Filtre sur les établissements pour les profils avec plusieurs établissements 7

2- Possibilité d'enregistrer une relation avec un numéro de fait erroné 7

3- Impression des faits : nombre de pages 7

4- Chevauchement d'informations sur le PDF lors de l'impression 8

5- Erreur à l'impression d'un fait d'une école sans circonscription 8

6- [Synthèse des faits] - Graphique - Onglet 2 : Atteintes aux personnes selon les espaces 8

7- Règles de tri de l'onglet Suivre un fait 8

8- L'infobulle « type de fait » 8

9- Mail de notification suite à la déclaration d'un fait 8

10- Libellé des communes absent de certains écrans 9

11- Pop-up de confirmation en cas de suppression d'un fait 9

12- [Export] - Synthèse des faits - Type de fait « Violences verbales à caractère sexiste » 9

13- [Export] - Synthèse des faits - Onglet Victime - Acronyme de second degré 9

14- [Export] - Synthèse des faits – Onglet Victime - Comptabiliser les phénomènes de bandes 9

15- [Export] - Synthèse des faits - Statistiques impossibles au-delà de 5 ans en arrière 9

Objet du document

La présente notice a pour objet d'expliciter les évolutions et corrections intégrées dans la nouvelle version 2.8.0 de Faits Etablissement livrée en février 2024.

Evolutions

1- Ajout d'un nouveau type de fait : "Situation prostitutionnelle ou suspicion"

Le nouveau type de fait « Situation prostitutionnelle ou suspicion » a été ajouté aux violences sexuelles. Le fait est de gravité niveau 2 par défaut.

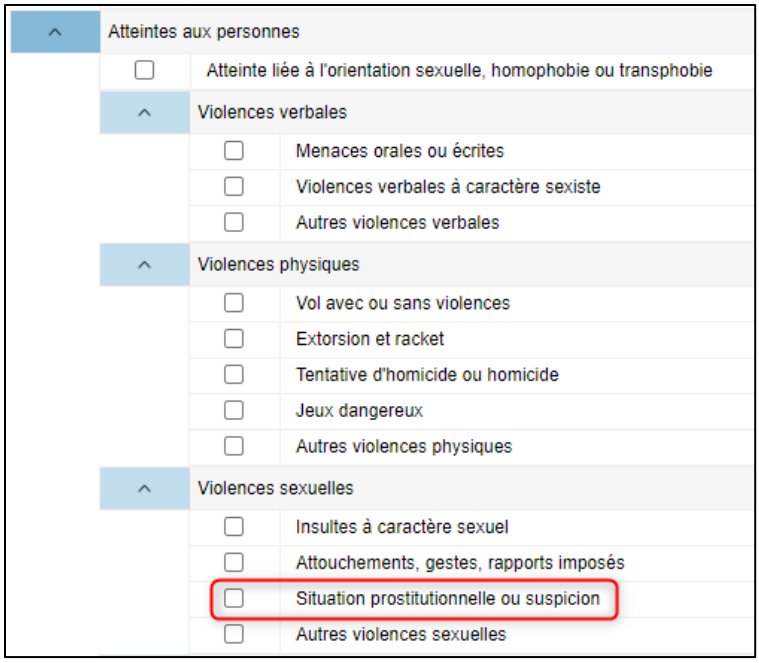

2- Ajout d'une nouvelle suite donnée au fait : "Signalement au 30.18"

La suite donnée à un fait « Signalement au 30.18 » a été ajouté au niveau de(s) victime(s) signalée(s) juste après « Protection fonctionnelle ».
Cette suite donnée à un fait s'applique à tous les types d'établissements.

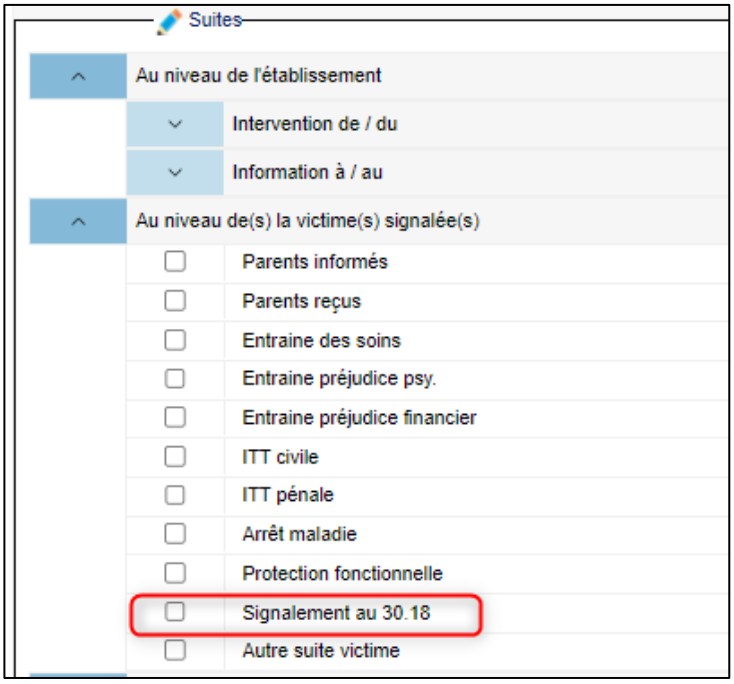

3- Export – Synthèse des faits

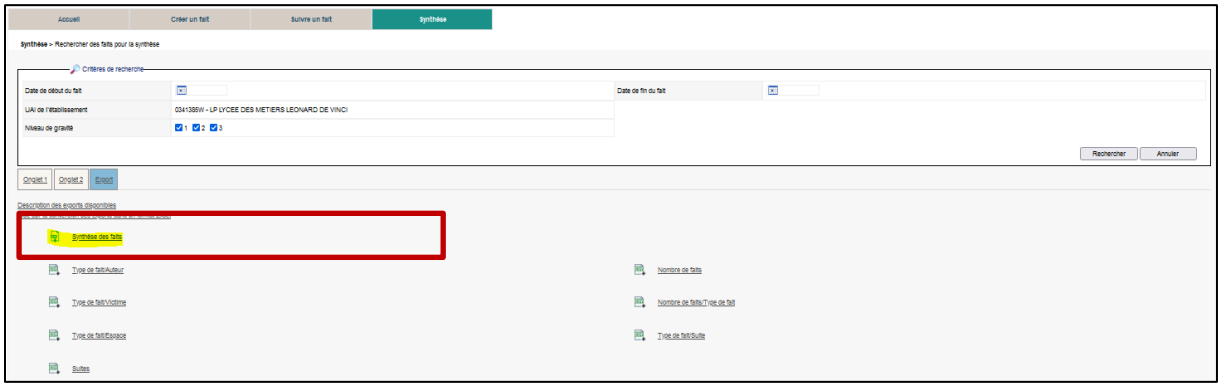

Suite à l'apparition d'une anomalie sur l'export « synthèse des faits » depuis la dernière mise à jour, celle-ci a été désactivée.
Après correction, cet export est de nouveau disponible.

Cet export contient 6 onglets :
-Onglet Atteintes : répartition des types de faits par type d'atteinte
-Onglet Gravité : répartition du nombre de faits par gravité
-Onglet Etablissement : répartition des faits par type d'établissement
-Onglet Victime : répartition des victimes par catégorie
-Onglet Auteur : répartition des auteurs par catégorie
-Onglet Espace : répartition des espaces

Les onglets suivants sont retirés de l'export :
-Onglet Evol atteintes
-Onglet Evol établissement
-Onglet Evol victime

4- Gestion des multi-profils : « Se connecter en tant que »

Lorsqu'un utilisateur a plusieurs profils définis dans son vecteur d'identité, le profil avec lequel il est identifié par défaut dans l'application après authentification correspond au profil de plus haut niveau.

Si au moins 2 profils différents sont détectés dans le vecteur d'identité de l'utilisateur, alors le bouton « Se connecter en tant que » est disponible.
En cliquant sur ce bouton, une liste s'affiche avec uniquement les profils de l'utilisateur (En dehors du profil en cours de connexion).
Lors de la sélection d'un profil dans la liste déroulante, l'utilisateur est redirigé vers la page d'accueil du profil sélectionné.

5- Affectations anticipées des responsables d'établissements

Les affectations anticipées des personnels sur un établissement seront désormais prises en compte pour accéder à l'application

6- Fusion des établissements

Il est maintenant possible de consulter des faits déclarés sur l'établissement absorbé et fermé ayant fait l'objet de la fusion par l'établissement résultant de la fusion.

7- Notification de la déclaration des faits

Dans le message envoyé à l'issu de la déclaration d'un fait, une mention est ajoutée si la date de survenue du fait est antérieure de plus de 15 jours par rapport à la date de déclaration de ce dernier. Ce délai est paramétré pour la consultation des faits dans le suivi des faits.

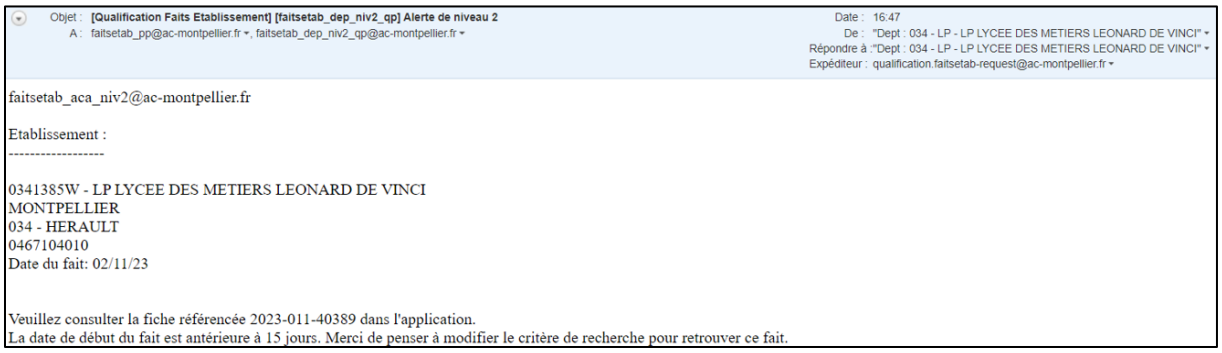

Objet : **[Qualification Faits Etablissement] [faitsetab_dep_niv2_qp] Alerte de niveau 2**
A : faitsetab_pp@ac-montpellier.fr, faitsetab_dep_niv2_qp@ac-montpellier.fr
Date : 16:47
De : "Dept : 034 - LP - LP LYCEE DES METIERS LEONARD DE VINCI"
Répondre à : "Dept : 034 - LP - LP LYCEE DES METIERS LEONARD DE VINCI"
Expéditeur : qualification.faitsetab-request@ac-montpellier.fr

faitsetab_aca_niv2@ac-montpellier.fr

Etablissement :

0341385W - LP LYCEE DES METIERS LEONARD DE VINCI
MONTPELLIER
034 - HERAULT
0467104010
Date du fait: 02/11/23

Veuillez consulter la fiche référencée 2023-011-40389 dans l'application.
La date de début du fait est antérieure à 15 jours. Merci de penser à modifier le critère de recherche pour retrouver ce fait.

8- Reprise de données liées à l'homophobie

Un traitement a été passé pour basculer les faits dont la description comporte des éléments relatifs à l'homophobie de « Violences verbales à caractère sexiste » à « Atteinte liée à l'orientation sexuelle, homophobie ou transphobie ». Ainsi, les faits anciens en rapport avec l'homophobie se trouvent maintenant dans le type de fait « Atteinte liée à l'orientation sexuelle, homophobie ou transphobie » dans les exports.

Correction d'anomalies

1- Filtre sur les établissements pour les profils avec plusieurs établissements

Le critère de recherche « UAI de l'établissement » est présent pour les profils DE et IEN dans "Suivre un Fait". Cela permettra au profil de niveau « établissement » avec plusieurs établissements en responsabilité de filtrer sur un seul établissement.

2- Possibilité d'enregistrer une relation avec un numéro de fait erroné

Lors de l'ajout d'une liaison via la modification d'un fait, si le numéro saisi du fait à lier est incorrect alors un message précisant que ce dernier est erroné et qu'il a été supprimé du champs relation apparait. Ainsi, la relation n'est pas sauvegardée.

3- Impression des faits : nombre de pages

Le nombre de pages s'ajuste au contenu lors de l'impression d'un fait, il n'y a plus d'impression de pages vides.

4- Chevauchement d'informations sur le PDF lors de l'impression

Lors de l’impression du fait, il n’y a plus de chevauchement du mail et du téléphone de contact et cela même si le fait possède un numéro à contacter ainsi que deux types de résumés, établissement et académique.

5- Erreur à l'impression d'un fait d'une école sans circonscription

L’erreur technique n’apparaît plus en l’absence de l'information circonscription dans le fait.

6- [Synthèse des faits] - Graphique - Onglet 2 : Atteintes aux personnes selon les espaces

Dans le graphique « Atteintes aux personnes selon les espaces », l’indication « Installation sportive extérieur de l’école » est maintenant présente.

7- Règles de tri de l'onglet Suivre un fait

Dans l’onglet « Suivre un fait », lorsque le tri est demandé sur une colonne, la liste doit être triée sur cette colonne puis en fonction des profils sur les différents paramètres qui suivent :

- Pour les profils de niveau établissement (CE, DE, IEN et Déleg CE), le tri se fait ensuite par la date de fait antéchronologique puis par ordre décroissant de numéro de fait.
- Pour les profils de niveau académique (Recteur, delegRecteur, Deleg Recteur Consult), et pour les profils DSDEN (IA-DASEN, Délég IA-DASEN), le tri se fait ensuite par la date de transmission de l’établissement antéchronologique puis par ordre décroissant de numéro de fait.
- Pour le profil Ministère, le tri se fait ensuite par la date de transmission antéchronologique puis par ordre décroissant de numéro de fait.

8- L'infobulle « type de fait »

Après une recherche dans l'onglet « Suivre un fait » sans critère « type de fait » sélectionné, l'infobulle contient toujours l'ensemble des types de fait sélectionnés lors de la création du fait.

9- Mail de notification suite à la déclaration d’un fait

Dans le message envoyé à l’issue de la déclaration d’un fait, une mention est ajoutée si la date de survenue du fait est antérieure de plus de 15 jours à la date de déclaration de ce dernier.
La date de survenue du fait est donc ajoutée au message.
Ce message a été ajouté afin de sensibiliser sur l’écart possible entre la date du fait et la date de création du fait. Pour information, cela fait suite à de nombreux signalements utilisateurs qui ne trouvaient pas les faits dans l’onglet suivi des faits à cause du paramétrage par défaut. En effet, 15 jours est le délai paramétré par défaut pour la consultation des faits dans l’onglet suivi des faits.

10- Libellé des communes absent de certains écrans

Dans certains cas le libellé des communes était absent du tableau de résultat de recherche ou de l'écran de consultation d'un fait ouvert avec un clic gauche. Cette anomalie est corrigée et les libellés sont maintenant toujours affichés.

11- Pop-up de confirmation en cas de suppression d'un fait

Lors de la suppression d'un fait une pop-up apparaît permettant de confirmer ou non la suppression.

12- [Export] - Synthèse des faits - Type de fait « Violences verbales à caractère sexiste »

Suite au changement de libellé du type de fait « Violences verbales à caractère sexiste », ce type de fait n'était plus comptabilisé dans la synthèse. Cette anomalie est corrigée.

13- [Export] - Synthèse des faits - Onglet Victime - Acronyme de second degré

Dans l'export « Synthèse des faits », onglet « Victime », l'acronyme de « Second degré » pour l'item « Autre personnel 2nd degré » était incorrect. Il a été corrigé et c'est désormais « Autre personnel de l'établissement »

14- [Export] - Synthèse des faits – Onglet Victime - Comptabiliser les phénomènes de bandes

L'item « Phénomènes de bandes » est maintenant comptabilisé dans le fichier de synthèse.

15- [Export] - Synthèse des faits - Statistiques impossibles au-delà de 5 ans en arrière

Dans l'écran de recherche pour la synthèse, si la date de début du fait renseignée est antérieure à la date du jour moins 5 ans alors elle est remplacée par cette date. Cela permet d'empêcher l'obtention de statistiques de plus de 5 ans dans l'export synthèse.